Dossier de l'OHI No. S1/6100/2026

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 5
12 mai 2025

4ème SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-4)

Monaco, 19-23 avril 2026

_____

VISITES DE NAVIRES ET RECEPTIONS

Références :
A. Lettre circulaire de l'Assemblée No.1 du 17 avril 2025 – *Annonce et dispositions générales.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Visites de navires

1. Une caractéristique régulière des Assemblées triennales est l'occasion qui est donnée aux Etats membres de présenter leurs bâtiments qui réalisent des tâches hydrographiques dans le Port Hercules de Monaco. La présence de ces navires offre aux délégués de l'Assemblée la possibilité de les visiter et de se familiariser avec les spécificités techniques et opérationnelles des activités de levé, de recherche d'épaves et autres activités menées à bord. Les Etats membres sont donc invités à envisager d'envoyer un navire un navire qui pourra être a amarré dans le Port de Monaco pendant la 4ème Session de l'Assemblée de l'OHI en avril 2026.

2. Il est demandé aux Etats membres qui ont l'intention d'envoyer un navire à Monaco pendant la période de l'Assemblée d'en informer le Secrétariat de l'OHI dès que possible, et **au plus tard le 31 octobre 2025,** afin que les autorités portuaires de Monaco puissent être prévenues à l'avance pour l'attribution de postes d'amarrage ou de mouillage appropriés, compte tenu du fait que le Port Hercule est généralement très fréquenté à cette période de l'année. Cette classe de navires étant considérée juridiquement comme des navires d'État, les Etats membres intéressés sont également tenus de faire une demande officielle par la voie diplomatique auprès du Gouvernement, pour effectuer cette visite.

Réceptions

3. Il est également nécessaire que tout Etat membre souhaitant organiser et accueillir une réception ou un événement social similaire pendant la semaine de l'Assemblée, en informe le Secrétariat de l'OHI bien à l'avance. A l'instar des événements précédents, il est prévu que plusieurs réceptions seront organisées en soirées, par les exposants de l'industrie et par le Gouvernement de Monaco. Étant donné que la durée de l'Assemblée ne couvre que quatre soirées, la possibilité d'organiser d'autres réceptions est donc limitée. Les Etats membres qui le souhaitent sont donc invités à envisager d'organiser conjointement des réceptions, comme cela a été fait par le passé, en particulier dans le cas des Etats membres qui présentent des candidats à l'élection.

4. Une dernière réception organisée par le Secrétariat de l'OHI aura lieu après la clôture de l'Assemblée, en fin d'après-midi, le jeudi 23 avril 2026. Les Etats membres doivent prendre note que les demandes d'organisation de réception seront traitées sur la base du « premier arrivé premier servi » compte tenu du petit nombre de créneaux disponibles pour la tenue de ces réceptions. La terrasse du

4b, quai Antoine 1er
B.P. 445
MC 98011 MONACO CEDEX
PRINCIPAUTE DE MONACO
Tel. : +377 93 10 81 00
Mail : info@iho.int
Web : www.iho.int

Secrétariat de l'OHI et/ou une salle de conférence peuvent être utilisées par tout Etat membre qui souhaite organiser une réception au cours de la semaine de l'Assemblée. Les invitations aux réceptions organisées seront diffusées par l'Etat membre concerné.

5. Le Secrétariat de l'OHI reste à la disposition des Etats membres pour toute information supplémentaire qu'ils souhaiteraient obtenir.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Dr Mathias JONAS
Secrétaire général